



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 JUIN 2017**

Numéro

DEL 2017.06.20/120

Le **mercredi 20 juin 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC 3**

**Objet : ÉNERGIE
DÉVELOPPEMENT
SERVICES DU
BRIANÇONNAIS :
APPROBATION DU
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2016.**

Étaient Présents :

FROMM Gérard, GUERIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 14/06/2017

Affichage : 14/06/2017

Étaient représentés :

POYAU Aurélie pouvoir à DAERDEN Francine ;
GUIGLI Catherine pouvoir à BOREL Jean-Paul;
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
DAVANTURE Bruno pouvoir à GUERIN Nicole;
MILLET Thibault pouvoir à KHALIFA Daphné;
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain;
MUHLACH Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro;
ARMAND Émilie pouvoir à DAZIN Florian.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 23

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Absents excusés :

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Gérard FROMM

L'article 153 III de la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance est venue préciser le cadre juridique du contrôle de la concession opérée par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité en application de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 a défini le contenu du compte-rendu annuel d'activité (CRAC) remis dans le cadre des concessions de distribution d'électricité.

Ainsi, conformément aux articles L.2234-31, d 2234-34 et D. 2234-38 du CGCT, le compte rendu annuel du concessionnaire retrace les conditions d'exécution du contrat de concession d'électricité liant EDSB à la commune de Briançon au cours de l'année 2016.

EDSB est une Entreprise Locale de Distribution d'électricité. C'est aussi une société anonyme d'économie mixte qui a en charge l'exploitation du service public, de l'électricité sur les communes de BRIANCON et de SAINT MARTIN DE QUEYRIERES.

Son capital de 8 047 295,78 % est détenu à hauteur de 50,83 % par la ville de Briançon et 0,33 % par la commune de Saint Martin de Queyrières, et à hauteur de 48,84 % par le groupe Electricité de France.

Pour l'année 2016, les chiffres clés de la concession sont les suivants :

- 84 km de réseau HTA dont 78 % en souterrain et 127 km en BTA dont 54 % en souterrain
- 3 381 094 € investis sur la concession
- Le contrat de concession est conclu pour une durée de 33 ans (1991-2023). Il est rappelé que le concédant a opéré le choix de percevoir de façon anticipée sur les 15 premières années la totalité de la redevance qui s'élevait à 50 825 000 francs (soit 7 748 221 €). La somme perçue en 2016 s'élève à 3 659 € ; elle correspond à la redevance résiduelle annuelle.
- 10 412 clients.

Les éléments financiers liés à l'exploitation de la concession sont présentés dans le tableau ci-dessous :

1° au titre de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité :

PRODUITS LIES A L'EXPLOITATION	
Recettes d'acheminement	3 588 000 €
Recettes de raccordement, de prestations annexes et autres recettes	315 570 €
Production stockée et immobilisée	752 440 €
Reprises sur amortissements	non concerné
Autres produits d'exploitation	4 872 000 €
CHARGES LIEES A L'EXPLOITATION	
Charges d'exploitation	7 469 000 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	765 000 €
Produits exceptionnels	néant
Charges exceptionnelles	284 €

2° Au titre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente et établis au regard des quantités facturées dans l'année aux clients de la concession bénéficiant de ces tarifs :

- Le chiffre d'affaires : 6 210 888 €
- Les coûts commerciaux, établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts de l'exercice considéré hors frais logistiques : 722 000 €

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 12 juin 2017 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2017
TRANSMIS LE 26 JUIN 2017
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170620-DEL20170620120-DE
Regu le 26/06/2017

Blank lined area for text entry.



COMPTE RENDU ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE

ANNEE 2016

L'article 153 III de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est venue préciser le cadre juridique du contrôle de la concession opéré par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité en application de l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 a défini le contenu du compte-rendu annuel d'activité (CRAC) remis dans le cadre des concessions de distribution d'électricité.

Ainsi, conformément aux articles L. 2234-31, D 2234-34 et D. 2234-38 du CGCT, le compte rendu annuel du concessionnaire retrace les conditions d'exécution du contrat de concession d'électricité liant EDSB à la commune de Briançon au cours de l'année 2016.

Sommaire

Connaître EDSB	1
Les 3 métiers d'EDSB	2
La concession en 2016.....	2
Analyse de la qualité du service rendu aux usagers.....	3
Informations relatives à la politique d'investissement et de maintenance des réseaux concédés.....	3
Les éléments financiers liés à l'exploitation de la concession	4
La consistance du patrimoine concédé	5
Les évolutions juridiques, économiques, techniques ou commerciales notables.....	6

Connaître EDSB

EDSB est une Entreprise Locale de Distribution d'électricité. C'est aussi une société anonyme d'économie mixte qui a en charge l'exploitation du service public de l'électricité sur les communes de BRIANÇON et de SAINT MARTIN DE QUEYRIÈRES.

Son capital de 8 047 295,78 € est détenu à hauteur de 50,83 % par la ville de Briançon et 0,33 % par la commune de Saint-Martin de Queyrières, et à hauteur de 48,84% par le groupe Électricité de France.



Les 3 métiers d'EDSB

EDSB est une « entreprise intégrée » dans le monde de l'électricité, en intervenant sur l'ensemble des maillons de la chaîne :

- EDSB produit de l'électricité d'origine hydraulique à partir du barrage de Pont Baldy et des micro-centrales de Roche Percée et du Randon et l'usine de Fontenil. L'électricité produite par ces installations représente environ 42 millions de kWh soit environ 40% de l'énergie distribuée par EDSB (les 60% restants étant achetés à EDF).
- EDSB distribue l'électricité aux habitants de Briançon et Saint Martin de Queyrières grâce à un réseau de distribution (20 000 Volts et 400 Volts) construit et entretenu par ses soins. Ce réseau d'un peu plus de 200 km est à 60% souterrain, ce qui permet de limiter fortement les incidents d'alimentation de la clientèle (le temps de coupure annuel est très inférieur à la moyenne EDF).
- EDSB fournit de l'électricité à ses clients selon un tarif bleu réglementé fonction de la puissance souscrite. à noter que cette dernière activité est ouverte à la concurrence pour l'ensemble des clients à compter du 1^{er} juillet 2007 mais que seul EDSB peut proposer les tarifs réglementés dont l'évolution est fixée par l'état.
- Aujourd'hui seuls les distributeurs desservant moins de 100 000 clients peuvent rester sous forme d'une « entreprise intégrée ». EDSB met à profit cette opportunité pour délivrer à ses clients une électricité propre d'origine hydraulique et photovoltaïque, de bonne qualité (faible temps de coupure) et à un prix stable fixé par l'état.

La concession en 2016

Pour l'année 2016, les chiffres clés de la concession sont les suivants :

- 84 km de réseau HTA dont 78% en souterrain et 127 km en BTA dont 54 % en souterrain
- 3 381 094 € investis sur la concession
- Le contrat de concession est conclu pour une durée de 33 ans (1991-2023). Il est rappelé que le concédant a opéré le choix de percevoir de façon anticipée sur les 15 premières années la totalité de la redevance qui s'élevait à 50 825 000 francs (soit 7 748 221 €). La somme perçue en 2016 s'élève à 3 659 € ; elle correspond à la redevance résiduelle annuelle.
- 10 412 clients



Analyse de la qualité du service rendu aux usagers

La qualité de l'énergie distribuée est mesurée grâce au critère B qui représente le temps de coupure moyen sur la concession toutes causes confondues. Pour l'année 2016, il est égal à 39,38 minutes.

Aucun client ne se trouve en dehors des seuils de qualité définis par les textes (temps de coupure, niveau de tension...).

Présentation des mesures prises par le concessionnaire pour répondre aux exigences de qualité du service :

- Des équipes techniques d'astreinte disponibles 24h/24 pour répondre aux différentes coupures, anomalies et demandes des clients.
- Le maintien des compétences du personnel par une formation régulière et un management de proximité.
- Des programmes de maintenance des réseaux et des postes (suivi de l'élagage, mesure de terre, étanchéité des postes, maintien de la conformité des ouvrages...).
- Des programmes d'investissement qui concernent le renforcement, l'adaptation des réseaux.
- La construction d'un poste-source (poste 63/20 kV raccordé sur la boucle RTE).

Informations relatives à la politique d'investissement et de maintenance des réseaux concédés

Investissements menés par finalité et montant de ces opérations :

Finalité	Montant
Raccordement	325 908 €
Qualité	3 055 186 €
Total	3 381 094 €

Eléments relatifs aux travaux de gros entretien réalisés sur les ouvrages de la concession :
Non concerné en 2016.

Eléments prévisionnels relatifs aux investissements du concessionnaire, y compris les aspects liés à la répartition du financement des postes source et au raccordement des producteurs :

Finalité	Montant
Raccordement	261 000 €
Qualité	3 111 000 €
Total	3 372 000 €



Les éléments financiers liés à l'exploitation de la concession

Eléments financiers liés à l'exploitation de la concession comprenant les méthodes et les éléments de calcul retenus pour la détermination des produits et charges ainsi que :

1° Au titre de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité :

a) Les rubriques des produits liés à l'exploitation courante de la concession :

- les recettes d'acheminement résultant de l'application du tarif d'utilisation des réseaux mentionné à l'article L. 341-2 du code de l'énergie, par type d'usager final en fonction du domaine de tension et de la puissance maximale souscrite : HTA, BT de puissance supérieure à 36 kVA, BT de puissance inférieure à 36 kVA : 3 588 K€
- les recettes de raccordement, de prestations annexes et autres recettes : 315 570 €
- la production stockée et immobilisée : 752 440 €
- les reprises sur amortissements, en distinguant les reprises d'amortissements de financements du concédant des autres types de reprises, ainsi que les reprises sur provisions, en distinguant les reprises de provisions pour renouvellement et les reprises d'autres catégories de provisions : non concerné
- le total des autres produits d'exploitation : 4 872 K€

b) Les rubriques des charges liées à l'exploitation courante de la concession :

- les charges d'exploitation retracent les achats, y compris le coût d'accès au réseau amont et la couverture des pertes, les charges de personnel, les redevances impôts et taxes, les charges centrales ainsi que les autres charges : 7 469 K€
- les dotations aux amortissements et aux provisions retracent les dotations aux amortissements des biens en concession en distinguant l'amortissement des financements du concessionnaire de celui des financements de l'autorité concédante et des tiers, les autres amortissements, les dotations aux provisions relatives aux biens en concession, les autres dotations d'exploitation : 765 K€

Les produits exceptionnels : néant

Les charges exceptionnelles : 284 €

2° Au titre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente et établis au regard des quantités facturées dans l'année aux clients de la concession bénéficiant de ces tarifs :

- le chiffre d'affaires : 7 446 K€
- les coûts commerciaux, établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts de l'exercice considéré hors frais logistiques: 722 000 €

Recettes d'acheminement	3 588 K€
Recettes de raccordement, de prestations annexes et autres recettes	315 570 €
Production stockée et immobilisée	752 440 €



Reprises sur amortissements	non concerné
Autres produits d'exploitation	4 872 K€
Charges d'exploitation	7 469 K€
Dotations aux amortissements et aux provisions	765 K€
Produits exceptionnels	néant
Charges exceptionnelles	284 €

Présentation des perspectives d'évolution des grandes rubriques de charges et de produits du concessionnaire dans le cadre tarifaire en vigueur :

Au regard des perspectives économiques et financières, les recettes d'acheminement devraient rester à un niveau constant ainsi que les recettes liées aux flux tirés par le client.

Concernant les dotations aux amortissements, elles devraient principalement augmenter suite à la mise en service du poste source.

La consistance du patrimoine concédé

Présentation du patrimoine concédé relative aux ouvrages dont l'autorité concédante est propriétaire en vertu du premier alinéa de l'article L. 322-4 du code de l'énergie, identifiés par catégories d'ouvrages. Elle indique, pour chacune de ces catégories, leur valeur brute et sa variation annuelle, leur valeur nette comptable, leur valeur de remplacement et le montant des provisions pour renouvellement constituées annuellement et cumulées.

Catégorie d'ouvrages	Valeur brute	Variation annuelle	VNC	Valeur de remplacement	Montant des provisions pour renouvellement
Réseaux	13 838 237 €	365 616 €	9 316 192 €		
Postes	2 521 631 €	/	886 005 €		
Transformateurs	751 472 €	10 380 €	376 781 €	/	/
LINKY	/	/	/	/	222 780 €

Le tableau de variation des valeurs brutes fait apparaître, pour l'exercice considéré, les sorties d'actif, les sources de financement des ouvrages mis en service dans l'année, en détaillant les apports financiers du concédant et des tiers, ainsi que les apports nets du concessionnaire.



Sorties d'actif	/
Sources de financement des ouvrages mis en service dans l'année	Facturation client et TURPE (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité)
Apports financiers du concessionnaire	40 % pour les raccordements 100 % pour les autres investissements
Apports financiers du concédant	/
Apports financiers des tiers	60 % pour les raccordements Prestations catalogue

Synthèse des passifs spécifiques distinguant les financements respectifs du concédant et du concessionnaire, les amortissements de financements du concédant et le solde de la provision pour renouvellement : non concerné.

Les évolutions juridiques, économiques, techniques ou commerciales notables

Présentation des évolutions d'ordre juridique, économique, technique ou commercial intéressant les activités concédées et les modalités de leur prise en compte par chaque entreprise concessionnaire ayant des effets sur l'exploitation de la concession.

L'ouverture du marché est complète depuis le 1er juillet 2007 mais n'a commencé à impacter EDSB qu'à partir d'octobre 2015 du fait de la disparition des tarifs réglementés de vente « jaunes » et « verts » à compter du 1er janvier 2016.

La priorité d'EDSB consiste toujours à fidéliser sa clientèle sur l'offre au tarif réglementé (que les fournisseurs alternatifs ne peuvent pas proposer), en s'appuyant sur son atout traditionnel de proximité et en développant des services annexes comparables à ceux des fournisseurs alternatifs.

Présentation de l'évolution de l'organisation du concessionnaire, des services rendus aux usagers de la concession et l'organisation de ces services pour le territoire de la concession :

Depuis 2015, un poste source 63/20 kV est en cours de construction au lieu-dit les Sagnes.

Il sera intégré à la concession en 2017 dès sa mise en service. De ce fait, EDSB deviendra un gestionnaire de réseau de rang 1.

Fait à Briançon, le 1er juin 2017

Le Directoire

Nicole GALLICE
Membre du Directoire

Marc PLATON
Président du Directoire

Jean-Luc DUMAY,
Membre du Directoire